

Acte n° 2026-06

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 16 juin 2026,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2025-14 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Compte-rendu des contrats et conventions approuvés par la Présidente par délégation du Conseil d'Administration

La Présidente a présenté en séance le compte rendu des contrats et conventions approuvés dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'administration lui a accordée. Le recensement communiqué au Conseil portait principalement sur les actes signés entre décembre 2025 et avril 2026 en incluant également certaines conventions et accords conclus antérieurement dont il n'avait pas encore été rendu compte devant le Conseil d'administration.

Le compte-rendu desdits contrats et conventions est joint en annexe au présent acte.

Fait à Lyon,